

« Ne pas être otages de la pandémie »

Le Sénat a accepté un report des élections régionales et départementales à l'été. Mais ne veut pas entendre parler de 2022, en dépit de la crise sanitaire.

Alexandre Charrier

alexandre.charrier@centrefrance.com

■ **Le Sénat s'est prononcé en faveur d'un report des élections régionales et départementales, « au plus tard au 20 juin ». Un an après l'abstention record des municipales, pensez-vous que les gens se déplaceront pour voter en pleine crise sanitaire ?**

On vient de voter pour élire un président au Portugal, on va le faire dans certains lander en Allemagne. Il y a un an, il y a eu un effet de surprise et d'impréparation. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de prendre les dispositions sanitaires pour que ces scrutins aient lieu les 13 et 20 juin. Nous ne pouvons pas être otages de la pandémie et laisser la démocratie dépendre des différents aléas de la crise.

C'est pourquoi, au Sénat, et plus particulièrement avec notre groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, nous avons propo-



LOI. Le sénateur du Loiret propose que la marge d'erreur dans les sondages soit mentionnée obligatoirement. ARCHIVE É. MALOT

sé des dispositions pour favoriser le vote en cas d'épidémie.

Par exemple, en élargissant le vote par procura-

tion à deux personnes au lieu d'une, pour éviter l'abstention. Il y a d'autres solutions auxquelles travaillent certains pays comme le vote par Internet.

Aujourd'hui, les conditions de sécurisation n'existent pas pour le vote électronique mais il faut y réfléchir.

■ **Et si la situation se dégradait ?** Dans le cadre du projet de loi, il y a une clause de revoyure prévue au 1^{er} avril pour faire le point sur les conditions sanitaires.

Le président de la République avait d'abord proposé aux présidents des régions d'envisager un report après les présidentielles, en 2022. On peut imaginer qu'un tel report arrangerait la majorité en place puisqu'elle a aujourd'hui peu de chances de gagner une région ou un département. Et cela ne serait pas porteur pour le candidat LREM dans la perspective de la présidentielle.

Notre position, c'est de tenir bon sur le mois de juin et ne pas prêter le flanc à un report de confort de telle manière que les élections régionales et départementales aient lieu après la présidentielle.

Ce qui suppose des précautions sanitaires très strictes. C'est pour cela que nous avons proposé

d'autres mesures sur le vote par correspondance et par procuration qui n'ont malheureusement pas été adoptées par l'Assemblée nationale.

■ **Vous êtes également à l'origine d'un amendement pour que les sondages soient mieux encadrés pendant cette campagne.** Je me suis battu pendant des années sur cette question. J'ai fait un rapport et une proposition de loi en 2011 avec Hugues Portelli. On se rend compte qu'il y a malheureusement un point qui est détourné par les instituts de sondage.

« Il faut publier la marge d'erreur dans les sondages. »

Dans la loi, nous avons écrit qu'il fallait diffuser la marge d'erreur. Sans cette marge d'erreur, on trompe les gens. Quand on dit qu'un candidat a 49 % et l'autre 51 %, on a l'impression que les jeux sont faits. Mais la marge d'erreur est souvent de 2,5 %

Cela veut donc dire, 51 % « plus ou moins 2,5 % » et 49 % « plus ou moins 2,5 % » : en réalité, cela peut donc tout à fait s'inverser. La bonne information, même si c'est moins vendeur, ce sont donc des fourchettes.

Dans la loi qui a été votée, il était indiqué que la marge d'erreur devait être précisée lors de la « première publication » du sondage. Mais un certain nombre d'instituts publient leurs enquêtes d'abord sur leur site Internet. Et quand le même sondage paraît dans le JDD, dans *Le Monde*, sur RTL ou dans *La République du Centre*, on peut tout à fait ne plus mentionner cette marge d'erreur. Ce qui veut dire que les gens vont prendre des chiffres relatifs pour des chiffres absolus.

J'ai proposé à la commission des lois du Sénat, que pour toute publication d'un sondage, soit désormais précisée la marge d'erreur.

J'espère vivement que cela soit aussi adopté, la semaine prochaine, par l'Assemblée. Afin que ce soit applicable pour les élections de juin. ■